

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04385

Numéro SIREN : 790 229 793

Nom ou dénomination : 2J AUDIT CONSEIL SAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 4929



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O.B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : **S.I.E. MARSEILLE 11/12 CS 60093
79 AV. DE ST. JULIEN
13377 MARSEILLE CEDEX 12**

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS 2J AUDIT CONSEIL
1 montée de Saint Menet
Espace Valentine - Bâtiment C

13011 Marseille

651 7902299300019

Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Sté d'expertise comptable

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

c RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	158 291	Bénéfice imposable au taux de 15%	42 500	Déficit (report de la ligne XO du 2038A ou 372 du 2033B)	
-----------------------------------	---------	-----------------------------------	--------	--	--

Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art. 238 quaterdecies	
--	--	--	--	---	--	---	--

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 octies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement)

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale.

3. Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprime n° 2065

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Revenues nets soumis à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2)

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ACD

BCP Désignation du prestataire

O GA/OMGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : 2J AUDIT CONSEIL SAS 1 Montée de Saint-Menet 0491 270 917
Espace Valentine Bâtiment C 13011 Marseille
S
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A MARSEILLE le 12/03/2023 Signature et qualité du déclarant J. JABBOUR PRESIDENT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Designation de l'entreprise **SAS 2J AUDIT CONSEIL**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

K DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes versées dans les DSN et versées aux agencés sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVL imputée sur les PVL de l'exercice			
MVL réalisées au cours de l'exercice			
MVL restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *	
Adresse de l'entreprise : 1 montée de Saint Menet 13011 Marseille			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 79022979300019			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N, clos le, 31122022	
			N-1 31122021	
			Net	
			Net	
			3	
			4	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	
			6	
			7	
			8	
			9	
			0	
			1	
			2	
			3	
			4	

Désignation de l'entreprise SAS 2J AUDIT CONSEIL			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 400 000)	DA	400 000	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	29 442	20 302
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	1 377	806
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	157 409	182 795
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	588 229	603 903
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 658	79 308
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 072	110 188
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	3 657	8 156	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	108 928	107 579
TOTAL (IV)	EC	296 314	305 232	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	884 543	909 135	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	296 314	305 232	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : **SAS 2J AUDIT CONSEIL** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	11 593	PF		PG		PH	11 593
TOTAL I		RK	11 593	RM		RN		RO	11 593
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	17 191	QE	4 825	QF		QG	22 016
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 227	QM	1 736	QN	4 707	QO	9 256
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	29 419	QV	6 561	QW	4 707	QX	31 272
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	41 012	ØP	6 561	ØQ	4 707	ØR	42 865

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4	V5	
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM					NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY					NZ		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	35 553	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A	35 553	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7Y	7Z	7A	35 553	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	7 961	4 501			
		UG					
		UH					
		UJ					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV	UW 30	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	25 350	25 350		
	Autres créances clients		UX	335 122	335 122		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour de- préciation antérieure- ment constituée * UQ)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	11 718	11 718	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 985	7 985	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	14 423	14 423		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	849	849		
	Charges constatées d'avance		VS	3 263	3 263		
	TOTAUX			VT	398 739	398 709	30
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	58 658	58 658			
Personnel et comptes rattachés		8C	25 713	25 713			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 690	22 690			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	73 525	73 525		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 144	3 144		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 657	3 657			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	108 928	108 928			
TOTAUX			VY	296 314	296 314		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122022			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 157 409			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE 210		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	210		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7 45 948	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	3 313		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7 3 313			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
						TOTAL I		WR 206 880			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT 5 203		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									XB	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									I6	
	Majoration d'amortissement *									WZ	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation nationale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	ZY	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					XD	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XF		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd exc (art. 39 decies A)		YA	Dt déd exc (art. 39 decies B)		YB	Dt déd exc (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd exc (art. 39 decies D)		YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									XS		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XG 886			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI 200 791			
						déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO 200 791 0			

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS 2J AUDIT CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	30 822
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		Reprises sur l'exercice
Dotations de l'exercice	ZV	ZW
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	8X	8Y
Provisions pour risques et charges *	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	9 140					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	182 795		Dividendes	- Autres réserves	ZD	572					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	173 083					
					Report à nouveau		ZG						
	TOTAL I	ØF	182 795			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	182 795				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	160 974		148 025						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	21 957	XQ	24 357		23 400						
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	7 336								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	46 060		54 320						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	161 678		148 053						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	400 405		373 799						
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 711		1 775						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	6 845		6 136						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	8 556		7 911						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	186 724		202 524						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	56 893		53 593						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *			ØB	263 040								
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0					ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059-A-Détail...	4 757		4 707		50
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	50					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② - ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑥		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		9
dont apprentis	YF		1
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		990 941
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		6 423
	TOTAL 1	OX	997 364
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		151
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	151
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		207 797
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		165 254
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		3 860
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	376 912
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
			620 603
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	620 603
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		997 364
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|2** N° SIRET **7|9|0|2|2|9|7|9|3|0|0|0|1|9**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2J AUDIT CONSEIL**

ADRESSE (voie) **1 montée de Saint Menet** **Espace Valentine - Bâtiment C**

CODE POSTAL **13011** VILLE **Marseille**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 **95**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **5**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **EURL** Dénomination **2J**
 N° SIREN (si société établie en France) **891134488** % de détention **95,00** Nb de parts ou actions **95**
 Adresse : N° **1 360** Voie **Chemin des Baraques**
 Code postal **13360** Commune **ROQUEVAIRE** Pays **FRANCE**

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III^e au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|2|**

N° SIRET **7|9|0|2|2|9|7|9|3|0|0|0|1|9**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2J AUDIT CONSEIL**

ADRESSE (voie) **1 montée de Saint Menet Espace Valentine - Bâtiment C**

CODE POSTAL **13011** VILLE **Marseille**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 **95**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **5**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

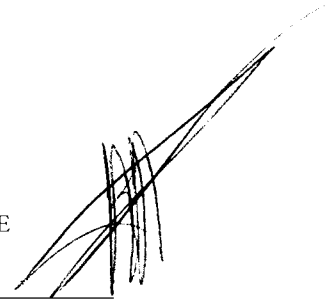
N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 20 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt mars à huit heures trente, les associés de la SAS 2J AUDIT CONSEIL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, Espace Valentine Bât C, 1 montée de St Menet – 13011 MARSEILLE, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérémy JABBOUR, président.

Le président constate que tous les associés sont présents. L'assemblée est donc valablement réunie et apte à prendre toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. le rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2022,
2. le rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
3. le compte de résultat, l'annexe, le bilan et l'inventaire,
4. le texte des résolutions.

Il déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports et les documents comptables ci-dessus énoncés, à l'exception de l'inventaire, ont été communiqués et tenus à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- approbation des comptes et quitus au président ;
- affectation des résultats ;
- approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce ;

Puis il donne lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA GERANCE

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, pour vous présenter l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ainsi que les résultats et les comptes de cet exercice.

Vous aurez à décider de l'affectation de ces résultats et à vous prononcer sur les diverses résolutions mises à l'ordre du jour et dont connaissance vient de vous être donnée.

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaires hors taxes a été de 990 941 €.

Les comptes de l'exercice laissent apparaître un bénéfice de 157 409 €. Le détail des différents postes vous est fourni par les comptes mis à votre disposition.

En ce qui concerne l'affectation du résultat, soit un bénéfice comptable de 157 409 euros, nous vous proposons de doter la réserve légale à hauteur de 7 870 €, de distribuer la somme de 148 688 euros et de porter le solde du résultat, soit la somme de 851 euros au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la somme de 169 180 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2019 et la somme de 169 687 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2020 et la somme de 173 076 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2021.

Il n'y a pas de convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Le président"

Le président déclare ensuite la discussion ouverte. Après plusieurs observations, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, réunissant la totalité des actions, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que les règles de convocation n'ont pas été observées, en donne décharge en tant que de besoin au président et approuve et ratifie les convocations verbales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 157 409 € comme suit :

- doter la réserve légale à hauteur de 7 870 €
- distribuer la somme de 148 688 euros
- porter le solde du résultat, soit la somme de 851 euros au compte « autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, constate qu'il n'y a pas de convention visée à l'article L 227-10 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par tous les associés présents.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		SAS 2J AUDIT CONSEIL										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		1		2		3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	358 409	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	30 781	KW		KX					
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	14 738	LC		LD		6 787			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	45 519	LO		LP		6 787		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U	100	8V		8W				
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	30	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	130	LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	404 059	ØH		ØJ		6 787			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
		1		2		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	358 409	1X					
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG		MH					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		30 781	MN				
		Matériel de transport		IV		MP			MQ				
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	4 707	16 818	MT				
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV			MW				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY	4 707	NG	47 599	NH				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7				
	Autres participations				IØ		ØX	50	ØY		50		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	30	2F				
TOTAL IV				I3	50	NJ	80	NK					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	4 757	ØK	406 089	ØL		ØM			